LE SITE BDKMANAGEMENT.COM

Category: Epargne

Tag: Enquête





Ce nom de domaine a été enregistré le 08/10/2022. Il est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 16/12/2022. Il a été usurpé l'identité d'une banque européenne. Nous avons noté avec surprise que le site n'est pas fini. Il y a encore les formules en latin que met wordpress et qui sont remplacées par le texte que l'on veut publier!

Le site internet

Il a été créé le 08/10/2022. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/bdkmanagement.com

Nos recherches

Le site est accessible. L'examen du contenu montre qu'il s'agit d'une arnaque montée par les brouteurs africains. Nous déconseillons tout contact avec le site.

La page accueil

Nous la publions ci-dessous :

Capital-Management---Fructifiez-votre-epargne.pdf

C'est en fait la seule qui existe. Quand on clique sur les autres onglets, on revient systématiquement

à cette page. Le contenu se limite à un paragraphe de 16 lignes. Le langage utilisé n'est JAMAIS employé ni par les vraies banques ni sur les sites franco-israéliens.

Laisser les formules en faux latin de wordpress montre l'amateurisme des gestionnaires de ce site.

Il est à noter l'existence de sites frauduleux exploités par un réseau franco-israéliens qui ont fait l'objet de recherches de la part de l'ADC France utilisant BDK.

Les informations juridiques

Il est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 16/12/022.

https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/proteger-son-epargne/listes-noires-et-mises-en-garde

Nous vous communiquons diverses informations selon la situation.

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à l'adresse <u>placement@adcfrance.fr</u>. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 47 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

Le numéro 152 de la revue Antipac

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/

ATTENTION!

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, précisez les documents personnels que vous avez pu donné aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile <u>sans avoir versé</u> de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.